Vandœuvre
LÈS-NANCY

Conseil de quartier
ETOILE – FORÊT NOIRE

COMPTE RENDU

LE 06 FEVRIER 2025

Salle du Conseil Municipal

REUNION ORGANISEE PAR	Service Démocratie participative
TYPE DE REUNION	Externe
PARTICIPANTS	Habitants : 9 personnes Elus : Monsieur le Maire Patrice DONATI, Monsieur Henri ROUSSELOT, Adjoint délégué à la démocratie territoire centre, et à la sécurité, Monsieur Philippe ATAIN-KOUADIO, Adjoint délégué à l'urbanisme, à la transition énergétique, au logement et à l'habitat, à l'hygiène, à l'accès aux soins et à la gestion de crises, Madame Francine COQUILLAUD, Conseillère déléguée au Budget Participatif, Fonctionnaires : Madame Nathalie HANRIOT-DUMONT, Adjointe à la Directrice du Pôle Aménagement Economie, Chargée de mission NPRU, Centre des Nations, Monsieur Erwan ERMEL, Cabinet du Maire, Monsieur Yoann CIVEL, Photographe service Communication, Madame Christelle ANTOINE, Secrétariat du Maire, Démocratie Participative. Partenaires : *Grand Nancy Défi'b* : Madame Christelle MARION, bénévole Sauveteur Volontaire de Proximité et Madame Barbara PLANTAGENET, bénévole Sauveteur Volontaire de Proximité. *Métropole* : Monsieur Christophe FRITSCH, Direction des déchets ménagers. *Batigère* : Monsieur Nicolas KWIATKOWSKI, Directeur Territorial. *Association Vandopérienne de Médiation Sociale* : Monsieur Patrick PETITJEAN, Directeur, Monsieur Rochdi ELAJI, Médiateur.

1) Introduction de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux habitants, et présente les différents interlocuteurs de la Ville et les partenaires présents.

2) Présentation de l'association Grand Nancy Défi'b

Par Madame Christelle MARION et Madame Barbara PLANTAGENET (Sauveteurs Volontaires de Proximité)

L'association Grand Nancy Défi'b est une association créée en 2007 dont le but est d'améliorer le pronostic vital des arrêts cardiaques (en réduisant le délais de prise en charge des victimes) par la mise en place d'un dispositif unique en France intégrant des citoyens volontaires.

L'association recrute des Sauveteurs Volontaires de Proximité (SVP) prêts à intervenir dans leur commune en cas d'arrêt cardiaque survenant aux alentours de leur domicile. Ces SVP sont formés à l'utilisation d'un Défibrillateur Externe Automatique (DEA) et au massage cardiaque (formation de 3 heures).

Comment fonctionne le dispositif SVP ?
C'est un ensemble d'équipes de SVP, réparties sur le territoire des communes partenaires de l'association et disposant de défibrillateurs mobiles à leur domicile (et depuis peu sur les lieux de travail).

Quelles sont les conditions pour être SVP ?

- Être majeur,
- Être physiquement apte à réaliser un massage cardiaque,
- Accepter d'être déclenché par les secours, chez soi et/ou sur son lieu de travail,
- Avoir un téléphone et accepter d'être géolocalisé sur les applications utilisées par les pompiers et le SAMU **(**Sauv Life et Staying Alive),
- Se former aux gestes (massage cardiaque, utilisation du DAE) et aux procédures,
- Suivre une session annuelle de maintien des acquis (2 heures par an).

Il y a 30 SVP sur Vandoeuvre (l'association en comptait 60 avant la période covid). L'association recherche de nouveaux bénévoles. S'inscrire sur www.grandnancydefib.fr.

Contacts à Vandoeuvre : ec.marion@wanadoo.fr et najat.ben65@gmail.com

3) Collecte biodéchets

Par Monsieur Christophe FRITSCH (Direction Déchets Ménagers - Métropole du Grand Nancy)

Depuis l'entrée en vigueur de la loi AGEC le 1er janvier 2024, le compostage est devenu une obligation pour tous les ménages français. Cette loi vise à lutter contre le gaspillage et à favoriser l'économie circulaire. La Métropole du Grand Nancy met en œuvre cette obligation en implantant des composteurs à biodéchets dans toute l'agglomération, et en fournissant gratuitement des « bio-seaux » aux habitants pour le stockage provisoire de ces déchets et leur acheminement vers le composteur urbain de proximité. A la différence d'un composteur de jardin, le composteur urbain accepte tous les déchets organiques, y compris les déchets carnés. Les composteurs urbains ont été étudiés pour éviter toute nuisance, olfactive ou visuelle.

Une centaine de composteurs sont aujourd'hui installés sur la ville de Vandoeuvre. Leur localisation est accessible par la carte interactive sur la page de la Métropole du grand Nancy : https://www.grandnancy.eu/vivre-habiter/dechets/collectes.

La Métropole du Grand Nancy distribue gratuitement les bio-seaux, disponibles dans toutes les mairies (ou centres techniques) des communes de l'agglomération.

Pour obtenir un bio-seau gratuitement à Vandoeuvre, une **condition doit être respectée** : il faut bien sûr être un résident permanent de la commune. Ils sont à disposition des habitants à raison d'un par foyer. S'adresser au Centre Technique Municipal – 7 rue Georges Bizet.

En plus d'être un geste écocitoyen, cette action permet de favoriser l'investissement professionnel et essentiel de personnes handicapés (AEIM), qui passent compléter le stock de copeaux de bois toutes les semaines et trient les déchets non-compostables dans les bacs.

Les conteneurs à ordures ménagères, communément appelés molochs, sont installés à divers

endroits du territoire. Il est impératif de déposer les sacs en plastique à l'intérieur de ces conteneurs et non devant, afin de ne pas entraver le passage. Il est également recommandé de se rendre à la déchetterie dès que possible pour éviter de surcharger les services de ramassage. Actuellement, une tonne d'encombrants est collectée quotidiennement sur le territoire de la Métropole du Grand Nancy.

Les bouteilles de gaz hilarant dont la pression est épuisée peuvent être déposées dans les poubelles ordinaires. En revanche, les bouteilles munies de valves ne doivent pas être jetées avec les ordures ménagères. Des dégâts significatifs surviennent lorsque ces bonbonnes de gaz explosent à l'incinérateur sous l'effet de la chaleur, après avoir été jetées dans les poubelles. Chaque semaine, entre 30 et 40 bonbonnes sont ainsi récoltées par la Direction des Déchets Ménagers de la Métropole du Grand Nancy, pour tenter de limiter les dégâts. Pour financer le retraitement de ces bouteilles, un projet de taxe supplémentaire sur l'achat de ces bouteilles est envisagé. Cependant, une filière d'approvisionnement parallèle sur Internet, notamment à l'étranger, complique le suivi de ces produits. Le Maire précise que ces bouteilles peuvent être rapportées en mairie, où elles seront prises en charge de manière appropriée.

4) Budget participatif

La ville relance pour l'année 2025 son nouveau budget participatif. Madame Francine COQUILLAUD est la Conseillère déléguée au Budget Participatif.

Le budget participatif est un dispositif qui permet à tous les contribuables locaux âgés de plus de 16 ans et aux associations vandopériennes, de proposer des projets d'intérêt général et de besoins collectifs, ayant pour but d'améliorer la qualité de vie des habitants, et de renforcer le lien de proximité entre les habitants, les élus et les services municipaux en leur permettant de travailler ensemble. Pour l'année 2024, l'enveloppe allouée était de 150 000 €.

Les projets réalisés en 2024 sont les suivant :

- ✓ Aire de jeux quartier Cheminots,
- ✓ Aire de jeux à la Sapinière,
- ✓ Remise en état du parcours de santé de la Sapinière,
- ✓ Achat de 10 boîtes à livres à installer dans différents quartiers de la ville,
- ✓ Achat de mobiliers urbains, installés aux abords de la Médiathèque,
- ✓ Réalisation d'une fresque rue Jean Macé, le long du Parc du Charmois.

Le budget participatif revient pour la 3ème année consécutive en 2025, le dépôt des dossiers aura lieu du 06 janvier au 28 février. L'enveloppe budgétaire reste inchangée.

Les projets doivent relever de dépenses d'investissement, présenter un caractère original, et bénéficier gratuitement à tous les habitants. La liste n'est pas exhaustive, aux seules conditions d'améliorer et valoriser ce qui existe, ou de réaliser quelque chose d'innovant.

Dans un premier temps, les propositions vont être collectées, et seront analysées dans un second temps, afin d'en étudier la faisabilité, la légalité et le coût. Enfin, les projets retenus (rentrant dans les critères de sélection) seront soumis au vote.

Alors, si vous êtes porteur(s) d'un projet, n'hésitez pas à nous le soumettre !

5) Rénovation urbaine

Le nouveau projet urbain (cf le power point attaché à ce compte-rendu), qui s'étend de 2016 à 2026, comprend plusieurs étapes significatives et transformations majeures pour le quartier. Voici un aperçu détaillé des différentes phases et actions prévues :

Démolitions et Réaménagements :

- ✓ Centre Commercial Jeanne d'Arc : Démolition prévue à partir de juin 2025, le dernier commerce ayant fermé le 31 décembre dernier.
- ✓ Immeuble Courlis : Démolition des 53 logements terminée, laissant la place pour de nouveaux logements en accession et en location libre, avec un porteur du projet identifié : le bailleur 3F.
- ✓ Immeubles Gélinottes, Corneilles et Canaris : Rénovation énergétique de 383 logements.
- ✓ MJC Étoile : A terme, démolition de l'actuelle MJC (et repositionnement dans un nouveau bâtiment) et création de liaisons douces et lieux de rencontre.
- ✓ Immeubles Serins et Hulottes : Désamiantage en cours, déconstruction prévue au printemps, suivie de la création d'un nouveau groupe scolaire et la restructuration d'un pôle Petite Enfance (construction d'une école primaire et regroupement de l'offre pour la petite enfance pour proposer un cadre scolaire et périscolaire au cœur du quartier).
- ✓ Aménagements du Parc : Des réunions de concertation sont prévues pour les aménagements du parc le long de la rue Jeanne d'Arc.
- ✓ Nouvelle Place : Les aménagements restent à préciser et à travailler avec les habitants et les usagers. Un projet de bâtiment a été retenu pour la nouvelle MJC, incluant un espace dédié aux nouvelles technologies, et un projet inédit et essentiel pour l'histoire locale (HILO) afin de collecter les témoignages et ainsi d'assurer la mémoire du quartier.
- ✓ Immeuble Mixte côté Bizet : Un nouvel opérateur a été choisi pour le projet, qui n'inclura plus de bureaux mais des logements et des commerces en rez de chaussée.

Batigère :
Monsieur Nicolas Kwiatkowski précise que Batigère lance une campagne de réhabilitation de 283 logements, incluant l'isolation thermique extérieure, des VMC réglables au sein des appartements, le remplacement des menuiseries extérieures et des portes palières, et la rénovation des façades. Les travaux incluent également des améliorations en matière de sécurité, avec le changement des portes des immeubles, l'éclairage et l'isolation phonique. Les équipes sont mobilisées et les travaux sont bien avancés à ce jour.

Une habitante exprime ses craintes concernant le stationnement et la prise en compte des habitants de l'immeuble Etourneaux :
Madame Nathalie HANRIOT-DUMONT fait valoir que la démolition de l'immeuble Courlis fera place à des logements moins nombreux avec accession à la propriété. Elle la rassure en précisant que le stationnement est bien pris en compte dans le projet, avec un nombre d'emplacements de parkings maintenu malgré la réduction du nombre de logements, ce qui permettra une dédensification du quartier et plus d'espaces verts pour le bien-être des habitants, qu'ils soient locataires ou propriétaires. Le Maire précise que 50 places de parking privatisées sont également

prévues sur une parcelle communale dans la rue Georges Bizet.

Monsieur Philippe ATAIN-KOUADIO met en avant que des rencontres avec les habitants, sur place à la sortie des écoles ou devant la MJC Etoile en pieds d'immeubles, sont prévues les 11, 13 et 20 mars pour une concertation avec les habitants, afin de discuter des aménagements (jonction de mobilité douce vers l'extension du Parc Pouille) et coconstruire ensemble le projet. Des permanences seront également organisées à l'espace Coppens.

6) Divers

a) Sécurité

Situation préoccupante : les habitants de la Place d'Angleterre se plaignent de la présence de jeunes dealers et de casseurs dans les locaux, sans aucune considération pour les résidents. Des joints fumés et des seringues jonchent le sol, et des cocktails Molotov ont même été signalés. La police, bien que prévenue, ne semble pas toujours intervenir efficacement. Les dépotoirs se multiplient, et certains habitants jettent également leurs déchets par la fenêtre. Cette situation profite à certains jeunes qui en font un véritable business, vendant du cannabis, du gaz hilarant, entre autres substances. L'ambiance délétère se propage également dans d'autres entrées, affectant même de plus jeunes mineurs, qui se retrouvent dans la rue, notamment sur les places ou dans les entrées quand le froid se fait sentir. Dans l'immeuble Gélinottes, des squatteurs occupent l'entrée et recouvrent les boîtes aux lettres de couvertures. Du côté Forêt Noire, le parking n'est pas sûr, et les véhicules sont régulièrement vandalisés. Les habitants ne se sentent pas en sécurité.

Monsieur Henri ROUSSELOT confirme que cette situation est inacceptable pour la population. Les interventions de la police ne sont pas toujours visibles. Des enquêtes et des identifications sont en cours pour que les procédures soient recevables par le parquet. Un travail ciblé est nécessaire dans certains quartiers. La police municipale patrouille le jour, et des médiateurs sont présents la nuit. La mairie organise des réunions, et des associations travaillent sur ce problème récurrent.

Monsieur Nicolas KWIATOWSKI précise que la Police Nationale a désormais accès à toutes les parties communes des immeubles HLM, la loi ne prévoyant plus d'avoir l'autorisation du bailleur. Les badges sont fournis automatiquement, sur demande des forces de l'ordre, afin de faciliter leurs interventions sur le patrimoine de Batigère.

Monsieur Patrick PETITJEAN, Directeur des Médiateurs, explique que six médiateurs sont déployés sur la commune de 17h à minuit. Un numéro unique permet de les joindre : 06 46 78 74 44. Ils sont conscients des problèmes et interviennent dès que le service est appelé. Ils effectuent des rondes et transmettent les informations aux services concernés, qu'ils soient sociaux, municipaux ou bailleurs, pour un bon suivi des problèmes remontés. Depuis janvier, un nouveau fonctionnement a été mis en place, et aucun appel ne reste sans réponse. Les actions sont menées en toute confidentialité et renforcées dès qu'un signalement est reçu. Un constat sera fait sur le quartier, et des mesures de sécurisation suivront, qu'il s'agisse de l'éclairage ou d'autres dispositifs.

Monsieur le Maire confirme que chaque nuit, un constat est fait pour un immeuble entier, les

situations dangereuses sont signalées et des actions sont prévues pour remédier au problème. Parmi les différentes missions des médiateurs, il est prévu des interventions pour sensibiliser les jeunes à rentrer dans le droit chemin ou aux risques du gaz hilarant. Il informe les habitants que plusieurs actions, dont des programmes d'apprentissages, sont mises en place pour sensibiliser les jeunes et les récupérer avant qu'il ne soit trop tard. Un document de sensibilisation sera distribué prochainement aux jeunes à la sortie de l'école pour les avertir des dangers, car ils n'ont absolument pas conscience des risques encourus.

Monsieur Philippe ATAIN-KOUADIO explique que le gaz hilarant fait tourner la tête et est utilisé de manière ludique par les jeunes, inconscients du fait que cela abîme progressivement le cerveau, avec des conséquences d'intoxication considérables et irrémédiables, et que l'effet néfaste de ce gaz continue même après l'arrêt de son utilisation.

b) Apport d'eau

Une habitante sollicite l'installation d'une fontaine d'eau ou la mise en place d'un point d'eau, à proximité du monument aux morts, afin de faciliter l'arrosage des jardins familiaux. Monsieur le Maire s'engage à discuter de cette demande avec les élus en charge des jardins familiaux afin d'évaluer les possibilités d'aménagement.

Monsieur le Maire remercie les personnes présentes, et les différents interlocuteurs pour leur participation au conseil de quartier, et clos la réunion.